

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 203 Signature d'une convention d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris pour l'attribution d'une subvention.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention d'objectifs liant la Ville de Paris à la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Article 2 : Les recettes correspondant aux frais de mise à disposition du personnel d'accueil et de sécurité (article 3.4 de la convention) estimées à 4 200 € seront constatées sur la mission 2, chapitre 70, article 70848, rubrique 322 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2011 et suivants.